

Commission de la formation et de la vie universitaire Séance du 19 novembre 2019

Délibération n°3 Portant approbation de la création du DU « Rebond vers les métiers du sanitaire et du médico-social »

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1, Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant que les concours d'entrée dans les IFSI (instituts de formation en soins infirmiers) ont été supprimés dans le cadre du dispositif Parcoursup,

Considérant que certains candidats ne présentent pas tous les pré-requis pour rejoindre le cursus des IFSI,

Considérant que le ministère a souhaité proposer un dispositif permettant à ces candidats d'acquérir les compétences complémentaires nécessaires à la poursuite d'études dans les métiers du sanitaire et du médico-social,

Considérant que l'UCP a répondu favorablement à cette sollicitation,

Considérant que l'établissement met en place un DU « Rebond vers les métiers du sanitaire et du médico-social »,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 29 Pour : 14

Nombre de membres présents : 8 Contre : 0

Nombre de membres représentés : 6 Abstention : 0

Membres absents et non représentés : 21 Non-participation : 0

<u>Article 1</u>: approuve la création du DU « Rebond vers les métiers du sanitaire et du médico-social » tel qu'annexé à la présente délibération.

<u>Article dernier</u>: La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission de la formation et de la vie universitaire,

Patrick COURILLEAU



UNIVERSITÉ DU Rebond vers les métiers du sanitaire et du médico-social

Pour les candidats intéressés par les filières sanitaires et médico-sociales mais dont le profil révèle des fragilités dans les attendus, il est proposé une formation diplômante post-bac permettant de combler les éventuelles lacunes ou de consolider les connaissances afin de permettre à ces jeunes d'atteindre leur objectif.

La formation qui ouvre droit aux bourses CROUS délivre 20 ECTS qui pourront éventuellement être pris en compte dans la poursuite d'études selon le parcours suivi.

Le recrutement dans la formation se fait sur proposition de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

Le DU est organisé sur deux périodes de 12 semaines de cours complétées par une période de stage de deux mois pouvant se découper en deux parties en janvier et sur mai-juin.

La maquette est ainsi constituée :

- Français: 72h (3h hebdomadaires sur 24 semaines) / 4 ECTS

Objectif : améliorer la capacité d'expression écrite et orale.

- Mathématiques: 72h (3h hebdomadaires sur 24 semaines) / 4 ECTS

Objectif : asseoir les connaissances de classe de seconde générale (hors géométrie)

- Anglais: 48h (2h hebdomadaires sur 24 semaines) / 2 ECTS

Objectif : travailler les 5 compétences (expression écrite et orale, compréhension écrite et orale, interaction)

- Enjeux éthiques de la relation d'aide et connaissance du système de santé : 96h (4h hebdomadaires sur 24 semaines) / 5 ECTS
- Stage: deux mois / 5 ECTS

La capacité de la formation est de 30 places.